



COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 9.3.2025
C(2025) 1578 final*

Monsieur le Président,

La Commission européenne tient à remercier le Sénat pour son avis politique concernant l'avenir de la politique agricole commune (PAC).

L'agriculture est et demeurera une priorité stratégique de l'Union européenne, comme cela a été illustré par la mise en place du dialogue stratégique pour l'avenir de l'agriculture en 2024 et confirmé par la présidente von der Leyen dans ses orientations politiques pour 2024-2029. Les recommandations du dialogue stratégique ont été prises en compte dans la «Vision pour l'agriculture et l'alimentation», publiée par la Commission dans les cent premiers jours de son nouveau mandat.

La Commission européenne rejoint l'avis du Sénat quant au rôle essentiel joué par la PAC pour préserver la souveraineté agricole de l'Union et son autonomie stratégique, ainsi que pour renforcer le dynamisme de l'agriculture européenne avec un double objectif de durabilité économique et environnementale. Elle partage également l'avis du Sénat concernant l'importance de la recherche, de l'innovation et des nouvelles technologies pour atteindre ces objectifs.

En ce qui concerne le cadre financier pluriannuel post-2027 et la future PAC, une réflexion interne est en cours. Il est envisagé d'adopter une approche pour un budget à long terme davantage ciblé sur les priorités et les objectifs de l'Union. La proposition relative à l'architecture, aux modalités et aux mécanismes de mise en œuvre doit encore être élaborée et discutée par le collège avant son adoption en 2025.

Pour ce qui est des objectifs de la PAC, la priorité sera de renforcer la compétitivité, la résilience et la durabilité du secteur agricole, afin de préserver sa contribution vitale à la sécurité alimentaire dans l'UE et ailleurs dans le monde.

*M. Jean-François RAPIN
Président de la commission
des affaires européennes
Le Sénat de la République Française
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS*

*cc: M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Le Sénat de la République Française
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS*

La Commission veillera à ce que la future PAC soit mieux ciblée, qu'elle trouve le juste équilibre entre les incitations, les investissements et la réglementation et qu'elle soit mise en œuvre sans bureaucratie excessive pour les agriculteurs. Il est par ailleurs essentiel que les agriculteurs bénéficient d'un revenu équitable et suffisant et soient récompensés pour leur travail avec la nature, la préservation de notre biodiversité et de nos écosystèmes. Dans ses orientations politiques 2024-2029, la Présidente von der Leyen a souligné la pertinence de ces objectifs, affirmant que la Commission défendra toujours une politique de revenus pour les agriculteurs européens.

La Commission européenne prend note des avis formulés par le Sénat concernant l'importance des investissements en faveur de la résilience et de la compétitivité, l'appel au développement d'outils communs de gestion des risques climatiques et sanitaires, et l'importance de valoriser les externalités positives générées par l'agriculture. Elle prend également très au sérieux les préoccupations exprimées quant aux répercussions possibles du processus de libéralisation tarifaire avec l'Ukraine et, plus largement, d'un élargissement de l'Union européenne. La Commission abordera ces questions dans ses réflexions concernant le futur de l'agriculture et de l'alimentation.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Maroš Šefčovič
Membre de la Commission

Christophe Hansen
Membre de la Commission

